



TARIF TRANSACTION **au 1^{er} janvier 2024**

TARIF VENTE TOUT IMMEUBLE *(sauf terrains)*

De 0 à 150 000 € : Forfait de 9 000 € TTC

Entre 150 001 € et 350 000 € : 6 % TTC du prix net vendeur avec un forfait minimum de 9 000 € TTC

Au-delà de 350 001 € : 5 % TTC du prix net vendeur

(Les prix de présentation sont toujours annoncés commission comprise à la charge de l'acquéreur. La commission est détaillée sur l'affiche et l'annonce publicitaire).

TARIF VENTE TERRAINS à BATIR ou de LOISIRS

10 % TTC du prix net vendeur avec un forfait minimum de 10 000 € TTC

TARIF VENTE PARKING/GARAGE

10 % TTC du prix net vendeur avec un forfait minimum de 2 000 € TTC

TARIF LOCATION HABITATION *(conforme à la Loi Alur)*

A charge du bailleur : 10 €/m² + frais état des lieux sur la base de 3 €/m² habitables
A charge du locataire : 10 €/m² + frais état des lieux sur la base de 3 €/m² habitables

TARIF « SPECIAL » COLOCATION

A charge du bailleur : Surface des parties communes divisée par le nombre de colocataires + la surface de la chambre louée multipliée par 13€/m² frais état des lieux compris.

A charge du locataire : Surface des parties communes divisée par le nombre de colocataires + la surface de la chambre louée multipliée par 13€/m² frais état des lieux compris.

TARIF GESTION LOCATIVE

Voir le barème spécifique Gestion Locative